

« TROUBLES DE L'ATTACHEMENT CHEZ L'ENFANT ET (FAUSSES) ALLEGATIONS DE MALTRAITANCE DES PARENTS : PLUTOT QU'UNE AIDE AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS, ...DES SOUFFRANCES EN PLUS POUR CHACUN(E)... COMMENT S'EN SORTIR ? »

« *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* »
Albert CAMUS

Parents de 3 jeunes « faits maison ou biologiques », nous avons adopté, voici 15 ans, un enfant brésilien de 4 ans et demi, âgé aujourd'hui de 19 ans.

L'arrivée de notre 4ème enfant si différent par son histoire, son origine, sa culture, ses comportements intégrés de survie n'a pas été sans poser des problèmes et des questions fondamentales pour notre couple, la fratrie, nos familles et notre entourage, y compris le milieu scolaire.

Durant de nombreuses années, nous avons « ramé », nous ne comprenions pas, nous ne savions que faire, nous entrions en conflits avec notre enfant, entre nous, malgré de multiples tentatives et demandes d'aide, renouvelées et inefficaces, pour gérer et traiter les réactions et les comportements mouvementés de cet enfant adopté...

Jusqu'au jour où nous avons lu dans l'hebdomadaire *Le Vif - L'Express* du 24 novembre 2000 un article intitulé : « L'enfant passoire », en néerlandais « bodemloos », ou « syndrome de l'enfant sans fond ». Cet article exprimait, par un témoignage vibrant, les troubles graves, dits troubles de l'attachement, qui font, parfois, basculer des vies : distanciation nécessaire, voire placement de l'enfant, perte d'emploi, dépression d'un parent, séparation du couple...

Suite à la parution de cet article, plusieurs parents, ayant reconnu leur vécu commun, téléphonaient à l'Asbl « Wat nu ? » dont les coordonnées figuraient en bas de page. En 10 jours, plus de 60 appels de parents et de professionnels parvinrent à la permanence de l'Asbl « Wat nu ? ». A l'initiative de son Président Hans VEREYCKEN, il fut décidé de créer le pendant de « Wat nu ? » en Belgique francophone. et une première réunion eut lieu à Namur : une trentaine de parents confrontés aux mêmes difficultés s'y retrouvèrent et, bien vite, en janvier 2001, fut constituée l'Asbl PETALES, une association d'entraide, de soutien et d'écoute pour les parents confrontés aux difficultés de comportement et à la souffrance de leurs enfants, présentant des troubles de l'attachement.

Notre association comporte environ 95 % de parents adoptifs et 5 % de parents biologiques.

En 2002, naissait PETALES France et en novembre 2004 PETALES Québec.

Depuis la fondation de notre association, nous avons, au cours de nos réunions mensuelles, rencontré et écouté de nombreuses familles, et parmi elles plusieurs accusées à tort de maltraitance, et ce en raison de problèmes de comportement et de troubles de l'attachement de leurs enfants. De fausses allégations furent exprimées à des degrés divers, allant de la simple accusation en passant par la plainte, jusqu'à la procédure en justice.

A titre personnel, et moins d'un an après l'arrivée de notre enfant, nous avons, nous-mêmes été accusés à tort de maltraitance morale par une enseignante de l'école maternelle fréquentée par notre fils adoptif. Les conséquences furent limitées et difficiles. Durant de nombreuses années, nous, nos enfants et notre famille, en avons profondément souffert.

De plus, nous avons pu constater que le phénomène de fausses allégations de maltraitance des parents n'était pas propre au territoire belge.

En effet, depuis la création d'un forum de discussion pour parents d'enfants présentant des troubles de l'attachement, plusieurs témoignages nous sont parvenus à ce sujet de divers pays dont la France, la Guadeloupe, la Suisse, le Québec, le Cambodge

L'importance du phénomène et ses conséquences dommageables, tant pour l'enfant que sa famille, nous ont amené à proposer ce sujet dans le cadre de ce colloque.

Dans un premier temps et après quelques préalables, nous vous présenterons, quelques extraits de témoignages transmis par des parents.

Nous tenterons, ensuite, d'en faire l'analyse, à savoir déterminer les raisons de telles allégations, entrevoir comment éviter ces situations, et le cas échéant, comment s'en sortir.

Enfin, nous souhaitons faire appel à des chercheurs et des scientifiques afin d'approfondir quelques hypothèses que nous formulerons en fin d'exposé, et ce en vue d'un avenir meilleur pour les enfants et leurs familles.

QUELQUES PREALABLES :

Qu'est ce que l'attachement ?

L'attachement naît du sentiment de sécurité que l'enfant ressent auprès de son parent ou de toute personne le remplaçant de manière stable.

Ce sentiment de sécurité provient de la certitude que cette personne satisfera ses besoins de base : nourriture, chaleur, contacts, confort et réconfort.

La mère et le père ont ce rôle tout particulier auprès de leur enfant : ils ont la responsabilité et le privilège d'établir une relation d'attachement avec lui.

Si l'attachement aux deux parents est sécurisant, l'enfant se trouve confirmé dans son identité et son estime de soi.

La fondation du lien d'attachement démarre bien avant la naissance, à savoir avant la conception, dans le désir d'enfant.

Le lien se poursuit in utero, période pendant laquelle le fœtus est très sensible au climat dans lequel la grossesse se vit. Ensuite, les deux premières années de la vie vont constituer le maillage de ce lien fait d'accordages et d'interactions positives et négatives entre le petit enfant et sa mère ou toute personne qui en prend soin. Le lien sera fonction de la qualité de ces échanges : plus les échanges seront riches et sécurisants, plus le lien sera fort entre l'enfant et la personne qui s'occupe de lui, et plus sa personnalité en construction sera structurée, portée vers l'exploration, de nouvelles relations et l'autonomie personnelle. Inversement, la négligence et la maltraitance auront des répercussions négatives sur le lien et l'enfant en devenir.

Il faut se rappeler que l'attachement est un processus à maintenir et à protéger, car des événements dans la vie peuvent le déstabiliser ou le remettre en question : naissance d'un autre enfant, maladie, dépression, hospitalisation, séparation, deuil... L'organe essentiel de l'attachement est le cerveau. En effet, stimulé par les cinq sens et par les informations de ceux-ci, le cerveau va, par un processus physico-chimique complexe, contribuer à l'organisation de la vie émotionnelle et relationnelle de l'enfant, y compris l'attachement. Si une relation d'attachement saine apporte une influence bénéfique pour le développement optimal du cerveau, certains facteurs comme le stress intense (cortisol), la mauvaise alimentation de la mère, l'alcool (alcoolisme fœtal), le tabac, les drogues... influencent négativement le développement de l'attachement de l'enfant.

Que sont les troubles de l'attachement ?

Les troubles de l'attachement peuvent apparaître chez des enfants victimes d'une rupture au niveau du lien mère-enfant, rupture qui trouve son origine dans des événements traumatiques de la toute petite enfance, voire au cours de la vie in utero et même, croyons-nous, plus tard au cours de la vie elle-même.

On trouve cette rupture dans certaines situations d'adoption mais aussi chez des enfants biologiques touchés particulièrement par une grossesse difficile, une naissance à problèmes, la prématurité, une maladie de la mère, une longue hospitalisation de l'enfant lui-même, un placement de l'enfant en famille d'accueil ou en institution, le décès d'un proche... autant d'événements qui peuvent être vécus par l'enfant comme une forme de rejet.

Mécanismes et schéma de dysfonctionnement :

Une constante rencontrée chez tous ces enfants souffrant de troubles de l'attachement est qu'ils mettent fréquemment à l'épreuve l'amour de leurs parents et les liens qu'ils ont avec eux, en attirant sans cesse l'attention sur eux, par des comportements provoquant, agressifs ou violents, surtout envers leur maman, car, en s'attachant, ils ont peur d'être à nouveau abandonnés..., faute d'avoir vécu un lien d'attachement sécurisant et continu.

Certains enfants dont les parents, quelle que soit la raison, n'ont pas su répondre pleinement à leurs besoins, avec cohérence, constance et chaleur, ne se sentent pas en sécurité et, de ce fait, s'obligent à tout contrôler, ne font confiance à personne et présentent des comportements difficiles à supporter par leurs proches et leur entourage.

Si l'enfant a vécu des expériences négatives avec ses parents ou avec les personnes qui en tiennent lieu, il se perçoit comme n'étant pas digne d'être aimé ou respecté.

Manifestations et signes :

L'enfant élève, très souvent, ses émotions jusqu'à la colère. Ne pouvant faire confiance qu'à lui-même, l'enfant apprend aussi qu'il a le pouvoir de mettre les autres en colère et qu'il peut les faire agir sous l'emprise de celle-ci, d'où son habileté à manipuler et à contrôler.

A l'école, l'enfant peut présenter des signes d'hyperactivité, des difficultés d'abstraction (faiblesses en mathématiques...), des problèmes de concentration...

Ces enfants présentent des troubles de l'attachement

Jusqu'il y a quelques années, les troubles de l'attachement étaient peu connus et peu étudiés dans nos pays européens, hormis les pays anglo-saxons et les pays scandinaves, connaissant les travaux de SPITZ et

BOWLBY ; les Pays-Bas et la Belgique néerlandophone, quant à eux, avaient une longueur d'avance de 10 ans par rapport à nous.

D'après le mini DSM IV paru aux Editions Masson, *le trouble réactionnel de l'attachement est un « mode de relation sociale gravement perturbé et inapproprié au stade de développement, présent dans la plupart des situations et ayant débuté avant l'âge de 5 ans, comme en témoignent ces deux manifestations :*

- (1) *incapacité permanente, dans la plupart des situations, à engager des interactions sociales ou à y répondre d'une manière appropriée au stade du développement, qui se traduit par des réponses excessivement inhibées, hyper vigilantes, ou nettement ambivalentes et contradictoire (par exemple, l'enfant se comporte vis-à-vis des personnes qui prennent soin de lui en alternant tentatives d'approche, réactions de fuite et refus de se laisser consoler ; parfois, il montre une « vigilance glacée »)*

- (2) *liens d'attachement diffus, qui se manifestent par une sociabilité indifférenciée et une incapacité marquée à faire preuve d'attachements sélectifs (par exemple, une familiarité excessive avec des étrangers ou l'absence de sélectivité dans le choix des figures d'attachement)*

Les troubles de l'attachement peuvent donc toucher autant des enfants adoptés que non adoptés ; ils partent le plus souvent d'une « blessure primitive » de l'enfant.

Chez le tout petit enfant et au début de l'enfance, les comportements restent le plus souvent acceptables et la plupart des parents arrivent à les gérer pratiquement et émotionnellement. Lors de préadolescence, vers 9 – 10 ans, les difficultés s'accroissent et amènent les parents à consulter un intervenant psycho – médico – social. A l'adolescence, les comportements prennent une tournure réactive et souvent une telle violence que vivre à la maison est remis en question par de très nombreuses familles. En général, il faut alors trouver des alternatives : mise à distance, internat ou placement en institution, ...décisions qui ne sont pas simples à prendre.

Ce schéma est classique et retrouvé internationalement dans de nombreux témoignages de parents.

Quand un parent ou une famille est-il réellement maltraitant ?

La maltraitance peut revêtir différentes formes : l'absence d'attention, de soin, de protection, la négligence éducative, les agressions physiques et psychologiques, les abus et sévices sexuels, la cruauté mentale...provoqués sur un enfant par un ou plusieurs adultes.

La famille dite maltraitante est perçue, d'un point de vue immédiat, comme dangereuse, menaçant le développement et l'épanouissement, voire l'existence de ceux qu'elle est censée protéger.

Les parents, dont nous apportons ici le témoignage, ne sont pas concernés par une maltraitance avérée. Précisons bien que ces parents (à majorité adoptifs) se sont trouvés dans la continuité d'un lien avec des enfants ayant vécu antérieurement une situation de rupture ou de maltraitance. Face aux symptômes consécutifs, les fausses allégations les ont, malheureusement, stigmatisés, à tort, de parents maltraitants.

Les fausses allégations :

« Les fausses allégations, précisons-le avec VAN GIJSEGHEM, ne sont pas nécessairement des allégations mensongères, mais se situent dans un contexte d'inquiétude prédisposant largement au développement de soi-disant certitudes.

L'allégation est alors utilisée comme moyen mis au service de différents desseins » (cité dans « Les abus sexuels d'enfants » de M.BORN, J.DELVILLE, M. MERCIER...Ed. Mardaga, 1996, p 41).

Elles ne sont pas toujours émises dans le désir de nuire mais résultent de mauvaises interprétations de faits ou d'observations.

Questions :

Où se situe la frontière entre la bienveillance et la maltraitance ?

Où commence et où finit la maltraitance ?

Pourquoi si vite accuser les parents ?

Quelques témoignages :

Avant de donner la parole à quelques parents par leurs témoignages, nous voudrions vous faire écouter quelques lignes du livre écrit par Barbara MONESTIER et intitulé : « Dis merci ! Tu ne connais pas ta chance d'avoir été adoptée. » Avec 20 ans de recul, elle nous exprime son témoignage vu du côté enfant après une rupture d'attachement avec sa mère et son pays suite à son abandon dès sa naissance et à son adoption en France à 4 ans et demi.

« *Née au Chili, ...j'ai gardé mon prénom d'origine, Barbara. Dès ma naissance, ma mère biologique m'a placée dans un foyer où elle m'a laissée définitivement. (p 7)... Nous ne savions pas qu'un jour, des gens viendraient*

nous enlever de « chez nous » pour nous « adopter » (p8)... Ce jour - là est arrivé...Le déchirement fût terrible, un déchirement physique et psychique... (p9). Je savais que je partais pour une autre vie. Ma vie venait d'être brisée en morceaux. (p10).

Au début, j'essayais juste de tromper l'angoisse, en me laissant porter par les événements... je courais partout... (p11). Les repas me paraissaient incroyables... (p12). Cela m'apparût trop : je répétais sans cesse « je ne veux pas manger », ma façon d'affirmer ma nouvelle identité. Je n'acceptais que des yaourts, ce qui inquiétait beaucoup ma mère...Pas du tout, cela me suffisait. (p23). Toute cette immensité m'effrayait...Prise de panique, j'essayais plusieurs fois de me sauver. (p24). Dans ce magasin, tout m'était devenu insupportable, l'attention sur moi..., l'abondance des rayons..., je n'en pouvais plus...Mon seul refuge, disparaître, ne plus être là...Je me suis cachée comme ça jusque 10 - 12 ans. Toujours avec cette idée de fuir. Sans doute aussi pour voir comment mes parents réagissaient (p32).

A l'école, pétrifiée d'inquiétude, j'ai mordu d'autres enfants...J'ai beaucoup aimé ma maîtresse : elle a fait preuve d'une affection et d'une patience sans limite. J'avais l'impression qu'elle me comprenait. (p34).

La maternelle fût pour moi un vrai refuge, un lieu où je voyais d'autres enfants et où je me sentais en sécurité... (p35)

A la maison, de plus en plus souvent, je piquais des colères, pour un rien...Il suffisait d'un regard, d'une parole de trop, ... d'un trop grand silence et je hurlais de désespoir...Je ne saisissais pas bien ce qu'aimer, faire confiance, voulaient dire... (p35)

Mes parents n'en pouvaient plus de mes colères, surtout ma mère. (p46)

Maman, mon père, tous deux étaient déconcertés par mes réactions, bien souvent violentes et déstabilisantes...Je faisais tout pour provoquer... (p47)

Consciente de mes écarts, je me tapais la tête contre le mur, je me mordais, je m'automutilais. C'était l'expression de la haine profonde que j'éprouvais à mon égard. (p54)

Mes parents ont cherché à me faire rencontrer des psychologues...J'ai vite compris qu'ils voulaient me faire parler de ma douleur. Je me sentais piégée. (p55)

Avoir quitté le Chili, ... une vie si misérable..., oui bien sûr...mais moi, je n'avais rien choisi du tout. J'étais triste et incapable d'expliquer pourquoi. (p55)

Lors de mes crises de nerf, je suffoquais, me tordais dans tous les sens, menaçant tout et tout le monde sur mon passage...Mon cœur était serré, prêt à exploser. Une force démoniaque m'animait .Ma mère pleurait, prenait ma sœur dans ses bras qui tremblaient ».

A 20 ans, à la suite d'une tentative de suicide, Barbara demande à entrer dans une maison de repos et accepte de parler à son médecin. « Il ne cherchait pas, comme d'autres avant lui, à plaquer sur ma souffrance des mots livresques, des mots appris .Il sut m'écouter et me comprendre. Je pus laisser libre cours à mes peurs, mes angoisses, ma lassitude et mes colères... Je me cherchais mais je ressentais aussi un sentiment plus impérieux, l'inquiétude de ne pas savoir qui j'étais (p146) ni pourquoi il fallait que je considère mes parents adoptifs comme de vrais parents, puisqu'ils me comprenaient moins bien que d'autres personnes... (p46) »

Après ce séjour, « je regardais la vie avec moins de crainte. Je me rendais compte que jusqu'à ce jour, jamais je n'avais été apaisée. Cet épisode eut le mérite de me réconcilier avec ma famille et d'inaugurer une période de calme » (p147)

Nous arrêtons ici la lecture d'extraits du livre de Barbara MONESTIER, pour aborder quelques témoignages de parents concernant leurs enfants atteints de troubles de l'attachement et de leurs conséquences, les fausses allégations.

Extraits de témoignages de parents en majorité adoptifs :

1) Les limites de la résistance des parents mises à mal par leur enfant :

« Vers l'âge de 12 ans, l'agressivité de notre fils prend un caractère de plus en plus violent, ...des menaces et des passages à l'acte (coups de poing, menaces avec couteaux, jets de pierre sur notre voiture...). Nous commençons à nous sentir littéralement débordés...et dans l'impossibilité de savoir comment le gérer efficacement. La raison et la parole ne suffisent plus et nous commençons à découvrir notre propre violence en réponse à la sienne. L'escalade s'installe... Nous découvrons également nos limites en tant que parents, difficiles à avouer au début.

Il faut vraiment se contrôler, car tout débordement ou geste inapproprié sont possible. La spirale de la violence peut rapidement s'installer !

Vu de l'extérieur, cela peut ressembler à de la « maltraitance », ou, tout simplement, à de l'incapacité pour les parents à maîtriser une situation difficile.

Nous nous renseignons autour de nous pour demander l'aide la plus appropriée... »

(Des parents adoptifs d'un jeune de 15 ans, d'origine belge, adopté 2 jours après sa naissance).

2) Les suspicions envers les parents :

« Depuis trois ans, suite à sa tentative de suicide à 14 ans et demi, nous marchions sur des œufs ... A 17 ans et demi, ma fille s'est plainte, on ne sait pas de quoi, à l'assistante sociale de l'école qui, trouvant la situation grave a fait appel au médecin de famille qui l'a faite hospitaliser... « J'étouffe ici, vous me faites peur », disait-elle. Quand nous lui demandions pourquoi, elle ne savait jamais mettre de mots sur ses malaises.

J'ai toujours senti que je l'avais adoptée mais pas elle...

Lorsqu'elle a voulu revenir à la maison, ...et qu'elle a demandé à rencontrer l'assistante sociale de l'Aide à la Jeunesse, nous espérions, enfin, trouver un médiateur entre elle et nous...Au contraire, nous sentions planer sur nous une suspicion inquiétante ».

(Une maman adoptive d'une jeune de 20 ans dont le parcours récent s'est amélioré.)

3) L'enfant accusateur de ses parents : - Le signalement peut être fait par un intermédiaire :

« A. est arrivée d'Afrique Centrale où elle était encore nourrie au sein par sa mère biologique, à l'âge de 5 mois. Les trois premières années se sont déroulées sans problème majeur .A refusait les câlins, regardait rarement dans les yeux, voulait commander, était exigeante, insensible à la douleur

A 4 ans, A. commence à mentir et à être violente avec ses camarades d'école.

Mais c'est à l'arrivée d'une petite sœur de 2 mois que les vrais problèmes ont commencé : charmante avec les personnes qu'elle ne connaît pas, elle pose problèmes à l'école...Son enseignante pense que l'origine des problèmes est à la maison : elle me culpabilise sans arrêt et dit par contre à mon mari que tout va bien.

L'année de ses 8 ans, les services sociaux nous informent qu'un signalement de maltraitance envers nos enfants leur est parvenu. Imaginez notre désarroi !

Ce signalement émanait d'une employée de maison et de la directrice de l'école. *Nous avons subi tout le parcours judiciaire avec de multiples humiliations, des accusations et aucune possibilité de prouver notre innocence, sans aucune oreille compréhensible... Nous avons été condamnés par le tribunal pénal, par le juge des enfants et par le tribunal des Prud'hommes : nous ressentions très durement cette injustice et la vivions très mal.*

Cette période de turbulences judiciaires n'a pas permis l'amélioration d'A., bien au contraire (violences, jalousie, mensonges, vols, dégradations).

Trop tardivement, j'ai découvert PETALES France et j'ai compris que nous n'étions pas les seuls parents à rencontrer ces problèmes. J'ai aussi découvert la souffrance de notre fille. Nous continuons à l'aimer et à nous battre pour l'aider mais nous sommes épuisés. »

(Une maman adoptive française)

- Un signalement peut émaner également d'un membre de la famille élargie : un oncle, une tante...

Parfois, l'enfant va porter plainte à la police pour « maltraitance » de la part de ses parents et est soutenu dans cette démarche par un proche parent : un oncle, une tante... L'engrenage est amorcé, le jeune peut être soustrait de sa famille et chacun est entraîné dans de grandes difficultés.

4) L'enfant accuse ses parents d'abus sexuels...

Une enfant adoptée à l'âge de 6 mois, qui s'est très bien adaptée en France, fait, dès ses 8 ans et demi, de très grandes colères suite à une visite d'un cousin de son papa adoptif venant de son pays d'origine. Les reproches ont fusé de ne pas connaître sa mère et de l'avoir « prise ». La violence éclate pour un rien, malgré l'aide d'un psychologue Il y a eu une cassure : à 17 ans, elle nous insulte et ne nous reconnaît plus comme parents bien qu'elle soit suivie par un centre psychologique pour adolescents. Le centre ne nous a pas aidés. Nous aurions voulu faire une thérapie familiale mais comme elle ne le voulait pas, ils n'ont pas insisté .Elle ne voulait pas non plus quitter son école...Nous avons envisagé un internat, pensant atténuer les tensions. Elle a fait une dépression et plusieurs tentatives de suicide...Nous avons accepté qu'elle reste dans son école et dans sa maison...Un jour, nous recevons une lettre du Juge des Enfants : nous étions convoqués et une enquête pénale était en cours. Nous avons su que notre fille avait porté des accusations d'abus sexuels de la part de son père : elle l'avait confié à son professeur d'allemand... Elle a été placée en milieu de vie et y restera jusqu'à ses 18 ans.

Après son départ, nous avons retrouvé des enregistrements sur ordinateur. Elle avoue avoir accusé son père pour que ses profs s'occupent plus d'elle et parce qu'elle ne voulait pas quitter cette école...

Quand nous avons reçu la convocation du Juge, elle a dit : « je dirai qu'il n'y a rien et ce sera fini »...Depuis, c'est le mutisme, elle ne dit ni oui ni non, donc l'enquête pénale n'avance pas et nous ne pouvons que renouer difficilement avec elle par des contacts téléphoniques ou des visites médiatisées... Son souci principal est la recherche de ses origines, mais elle occulte tout le problème du à ces accusations. Mon mari est toujours en liberté.

(Une maman adoptive d'une jeune fille de 17 ans d'origine polonaise)

D'autres parents, belges, confrontés à de fausses accusations semblables venant de leur fille biologique, constatent, avec tristesse, qu'elle a usé d'une certaine « toute-puissance » pour obtenir ce qu'elle voulait : son autonomie à 16 ans. « Des professionnels de l'Aide à la Jeunesse n'ont pas tenu compte d'expertises claires mettant en avant le besoin de limites de la jeune et ont confondu ses désirs et ses besoins ». D'autre part, cette mise en autonomie à 16 ans a été acceptée, alors que rien n'était réglé par rapport à la justification de son placement ni à propos des conséquences psychologiques des graves fausses accusations incestueuses.

Ces parents ajoutent : « Malgré les pressions venant de toute part, nous n'avons rien signé : un accord, soi-disant provisoire, s'est fait « sans notre signature » » « Le résultat fût excessivement négatif pour notre fille et pour nous, car notre fille se permet de donner de nous une image de parents toxiques alors que nous avons pris toutes nos responsabilités. Nous avons eu bien dur à faire relever tous ces premiers dérapages qui, malheureusement, ont continué à orienter tout le dossier ».

5) quand le placement volontaire demandé par les parents est mal compris et interprété par des travailleurs sociaux comme un rejet, un abandon :

« Au Québec, il est possible de demander un placement en mesure volontaire pour un enfant et une famille en difficulté. Ce sont les Centres Jeunesse qui en sont responsables ainsi que la Protection de la Jeunesse. Après une année, ce placement doit être judiciairisé...Vu l'agressivité importante de notre jeune adopté, ses actes de vandalisme, sa consommation de drogue, ses fugues à répétition, notre décision fût de mettre fin à une relation parentale à l'intérieur du milieu familial, ce qui fût difficilement accepté... et nous devons la défendre avec témérité...Aujourd'hui, une intervenante de la Protection de la Jeunesse responsable du dossier, (suite à un signalement d'abandon d'une intervenante sociale) me dit que son service est d'abord pour l'enfant...Les parents, ça vient après...Nous voilà pris dans l'engrenage des poursuites judiciaires car nous sommes, aux yeux de la loi, de méchants parents qui abandonnent un jeune adolescent qui, à la suite d'une seule rencontre, est jugé comme n'ayant pas besoin nécessairement de placement... »

Enfin une Cour de la Jeunesse de Montréal reconnaît, dans un jugement, que le jeune doit bénéficier d'un placement et « d'une mise à distance à aménager pour que la relation ne soit ni l'abandon, ni l'invasion pour l'un comme pour l'autre »

(Une maman adoptive d'un jeune de 14 ans à l'époque, au Québec)

Une maman qui s'en sort malgré des propos accusateurs de son fils dit :

« Un des aspects de la vie de mon fils adoptif, c'est la façon qu'il avait de faire croire à l'extérieur que ses comportements venaient de mon attitude avec lui...Devant le Juge de la Jeunesse, après des délits de toutes sortes, il exprimait les souffrances et la vie intolérable que je lui infligeais, et dès la sortie du cabinet du juge, il me prenait par les épaules, pour parler de projets de week-end avec toute la sincérité et la chaleur filiale dont il peut aussi être capable...Il sentait très bien que devant un enfant en difficultés, les autorités soupçonnent toujours les parents. Quel pouvoir pour un enfant !

Mon fils a maintenant 20 ans...Il souffre et sa blessure s'exprime comme cela. Mais punir ses parents de ce qu'ils n'ont pas fait n'est pas un moyen de le soigner. Cela aurait encore aggravé son désespoir...

Je voudrais vraiment que tous les intervenants entendent cela. Les enfants qui nous mettent en cause ont besoin d'entendre dire qu'ils ne sont pas en danger avec nous, surtout pas en danger de nous perdre, que nous sommes leur sécurité et que la société est avec nous pour cela. C'est de ça qu'ils ont besoin. Pas d'une rupture en plus, avant beaucoup d'autres.»

(Une maman adoptive d'un jeune venant d'Haïti)

Paroles d'un enfant adopté :

« Tout a commencé il y a 4,5 ans : je voulais commander, je mentais tout le temps. L'employée de maison m'énervait. Elle me posait des questions : « Qu'est ce que tu as fait hier ? Tes parents étaient gentils ou énervés ? Tu as été punie ?... ». J'en avais marre, je lui racontais des bêtises. Je l'énervais et j'en rajoutais pour la faire pleurer...Une fois, la directrice de l'école m'a demandé : « Est-ce que ton papa te frappe ? », et plein d'autres questions. J'en avais marre et j'ai raconté n'importe quoi pour l'embêter...

Un lundi, les gendarmes sont venus me chercher à l'école avec leur camion. Ils m'ont posé des questions dans tous les sens, ils me répétaient les questions, avaient oublié ou n'avaient pas compris les réponses. Au début, j'ai dit la vérité : « Mes parents ne me battent pas, mais parfois, lorsque j'avais exagéré et qu'ils m'avaient averti plusieurs fois, je recevais un coup de torchon. Au bout d'un moment, toutes ces questions, ça m'a vraiment énervé et j'ai raconté exprès des bêtises, j'ai menti. Je ne savais pas que c'était si important et que ça allait provoquer tant d'ennuis. Maintenant, je ne peux plus supporter de voir mes parents tristes, maman pleurer, voir qu'il n'y a plus d'argent...

L'employée de maison a répété au Juge les mensonges que j'avais dits, elle a même exagéré et le Juge l'a crue alors que ce ne sont que des mensonges.

J'espère maintenant qu'on va me croire et trouver une idée pour que mes parents redeviennent heureux... »

(Un enfant de 12 ans adopté et né en Afrique.)

Il y a quelques mois, en aboutissement d'une procédure bien pénible initiée par un Service Résidentiel pour Jeunes, des parents d'une enfant adoptée provenant d'un pays d'Europe de l'Est ont été déchus totalement de leur autorité parentale et ont été condamnés, bien sévèrement, pour maltraitance... : un an de prison avec sursis...

Plutôt que d'aider à résoudre les problèmes, ce type de jugements, trop fréquents, a des impacts souvent préjudiciables sur les enfants, leurs parents, leurs familles...

Pourquoi en arrive-t-on là ?

A) Facteurs de société et environnementaux :

- Le mythe des bons et des super-parents :

Tous les pères, toutes les mères rêvent d'être de bons parents. L'essentiel est de rappeler ; aujourd'hui ; que le parent a le droit « d'être un mauvais parent », à savoir d'être un parent imparfait...Ceci fût exprimé en octobre

2004 lors d'une rencontre-débat animée par Philippe BEAGUE, Psychologue à la Fondation Française DOLTO dans le cadre des midis de la famille organisés par la Commune d'Ixelles.

Ceci mérite quelques explications : contrairement aux professionnels, les parents sont dans un lien affectif avec leurs enfants, et parce qu'ils les aiment, ils sont, en quelque sorte, mal placés pour les éduquer.

Mais qu'entend-t-on par aimer ?

« Aimer son enfant, dit Philippe BEAGUE, c'est l'aider à nous quitter, c'est avoir un projet pour lui, qu'on peut nommer éducation. Et éduquer un enfant, c'est prendre cette responsabilité de l'aider à entrer dans une société où il sera obligé, de toute façon de vivre. C'est l'aider à accepter des frustrations, des règles et des limites adaptées à son âge, afin qu'il accepte les frustrations, les règles et les limites que, fatalement, la vie lui réserve. C'est aussi lui permettre de nous dire, un jour : « salut et merci, vous avez fait votre boulot de parents, mais il y a des choses que je ne ferai pas comme vous »....

Et tant mieux s'il nous critique,...cela signifie que nous ne sommes pas devenus des dieux pour lui. On ne peut pas grandir à côté d'un dieu.

Voilà une bonne raison de ne pas être un parent parfait »

- Il est commun d'attendre des parents adoptifs qu'ils soient de super parents.

Depuis septembre 2005, en Communauté française de Belgique, il existe une formation préparatoire et obligatoire pour les parents candidats à l'adoption.

Cette obligation permettra, sans doute, aux futurs parents d'être mieux outillés.

Nous espérons voir, aussi, diminuer la pression du préjugé social sur le parent adoptif considéré, trop souvent, comme devant, dès le départ, être tout à fait capable de relever les défis, tous azimuts, de l'adoption.

- Notons aussi qu'un parent adoptif, tout neuf, est très vite identifié, observé et objet de commentaires par la famille, l'entourage, l'école, le quartier...et que les enfants adoptés sont parfois considérés comme « appartenant » à tout le monde.

Pourquoi ce regard particulièrement exigeant vis-à-vis du parent adoptif ?

Pourquoi ce préjugé inconscient de désir d'appartenance à tous de l'enfant adopté ?

- La perception de maltraitance est parfois le résultat d'une absence de réponse ou au non aboutissement d'une aide recherchée.

Les interrogations de nombreux parents inquiets, désespérés, voire prisonniers de leur situation ingérable ou intenable sont celles-ci :

1) quels soins psychiques de qualité, pouvons-nous offrir à nos enfants atteints de troubles de l'attachement ?

2) où trouver cette aide adaptée ?

3) comment faire face à la violence de l'enfant ?

4) comment faire face à la violence des intervenants qui accablent parfois les parents de jugements moraux, de menaces ou de pénalisations ?

Travailler de la sorte, n'est-ce pas reproduire le modèle qui existe à l'intérieur des familles maltraitantes, ce qui risque d'entraîner une perte de crédibilité des parties dites aidantes ?

- Actuellement, le recours quasi-systématique à la Justice pour régler les problèmes affaiblit le rôle des espaces de médiations traditionnels (Santé publique, enseignement, services d'accueil adaptés...) qui pourraient offrir un filet de sécurité aux citoyens en difficulté. Ces recours à la Justice aggravent l'angoisse, la confusion et les interrogations des familles perturbées, au même titre que celles des personnes qui travaillent à leurs côtés. De plus, il est difficile de prendre les bonnes décisions si chaque partie manque de soutien, de formation et de moyens.

- Ces dernières années ont vu l'installation de plusieurs campagnes de prévention de la maltraitance.

A part « YAPAKA » encourageant les parents à se remettre en question, les autres campagnes ont toujours abouti à la surveillance des familles par leur voisin, leur entourage... avec cette idée que le parent doit être signalé pour être aidé. Or, les parents en difficultés ont besoin de services accessibles pouvant offrir une aide immédiate et permanente, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et ce, dans l'anonymat avant que la situation s'aggrave au détriment de l'enfant.

Faute d'aide adaptée, il n'est pas étonnant que des catastrophes puissent naître, entraînant la délation par des voisins.

B) Facteurs résultant des interactions parents - enfants et adolescents :

- **Le triangle de KARPMAN** : d'après cet auteur, dans les relations interpersonnelles et dans certaines circonstances, une même personne peut successivement occuper une position de sauveur, de victime et de persécuteur, positions de chaque angle d'un triangle.

Si le parent veut sauver l'enfant,... il est sauveur...

S'il s'investit trop et si l'enfant le repousse,... le parent se sent victime...

Si le parent attend trop de l'enfant,... si le parent s'emporte, ...il devient persécuteur...

Faute de sortir à temps de ce triangle, le parent peut être mal perçu, voir même accusé de maltraitance.

- **Les mécanismes de dysfonctionnement** : * Chez le nouveau-né et le nourrisson :

Lorsque le bébé vient au monde, il est totalement vulnérable, il compte sur ses parents et a besoin de compter pour eux. Ces deux prédispositions l'humanisent à condition que des réponses adéquates soient données à ses besoins. Si le nouveau-né ne reçoit pas de réponse adaptée à ses besoins (faim, soif, froid, mal, peur), il fait appel à 3 types de comportements successifs : la colère qui, faute d'apaisement, deviendra angoisse, détresse qui elle-même, non considérée, tournera en désespoir.

Au contraire, si le nouveau-né reçoit, par le regard, la contemplation silencieuse, le sourire, la prise dans les bras, le biberon, la conversation..., une réponse adaptée à sa détresse, il ressentira bonheur, bien-être et satisfaction, prélude à la base de l'estime de soi et de la confiance en soi.

A quelques mois de sa vie, être séparé de sa mère pour des raisons évoquées ci-dessus ne permet plus à l'enfant de ressentir l'attention de sa mère et d'établir un lien d'attachement. Un difficile passage et certains enfants se sentent émotionnellement abandonnés et développent un sentiment d'insécurité.

Une impression de frustration et une susceptibilité à la peur s'imprègnent en eux.

* Chez l'enfant (jusque 10 ans) :

Lorsque l'enfant, depuis son jeune âge, a fait l'expérience de la perte de l'objet de son amour, sa mère, se lier à une autre personne que la mère, c'est courir le risque de se retrouver à nouveau dans une profonde solitude, d'où cette attitude de quêter agressivement son amour perdu, ce qui explique son intolérance et son agressivité vis-à-vis de l'autorité, ses fréquentes colères en cas d'insatisfaction, son manque de confiance dans l'adulte qui lui impose des limites, son besoin de tout contrôler, voire de s'auto gratifier, par exemple en volant, en mentant...

* Chez l'adolescent :

- Parce que ses relations de base n'ont pas été construites sur le bien être et le besoin d'attention, **l'adolescent se construit un univers pour lui-même et sous son contrôle.**

- Parce qu'il a besoin d'une attention extrême, **il use de charmes et de séduction, créant et maîtrisant des scénarios, des discours, des histoires extraordinaires fascinant l'entourage.**

- Parce qu'il porte cette blessure d'abandon ou de rejet, **l'adolescent est toujours sous tension et reste perpétuellement sur le qui-vive face à une éventuelle menace.**

- Parce qu'il est habité par une très faible estime de soi, **l'adolescent développe un sentiment de toute puissance et se construit sa vie sur le schéma intériorisé de JE VEUX FAIRE COMME JE VEUX**

A ce stade, les limites des parents responsables sont de la plus grande nécessité.

Mais **c'est précisément là, parce que l'adolescent souffre profondément, qu'il supporte très mal la frustration** : l'adolescent peut blesser les autres, détruire, provoquer des accidents, avoir des comportements automutilant, voire des tentatives de suicide.

- Le mécanisme est d'ordre pré- verbal : FAIRE LE MAL POUR FAIRE COMPRENDRE QUE J'AI MAL

C'est dans ce contexte qu'un adolescent peut faire accuser ses parents de maltraitance. En effet, ce sont les limites données par les parents qui réactivent souvent les zones fragiles de la personnalité de l'adolescent atteint des troubles de l'attachement, d'autant plus que le développement de sa sexualité le pousse à vivre plus libre et à mener sa vie comme il veut.

Les parents se trouvent alors devant un nouveau terrain de conflit, de combat : ils sont sérieusement abîmés, voire détruits par ces fausses accusations. Quand l'engrenage s'actionne, le jeune est retiré de sa famille et placé sous la responsabilité de services sociaux qui l'écoutent, le croient et essaient de l'aider.

Mais si l'adolescent réussit à démolir ses parents et à mener la vie qu'il veut, de nouvelles angoisses naissent en lui ainsi que de nouveaux comportements problématiques : décrochage scolaire, dépendances diverses, prostitution...

C) Facteurs politiques :

Au niveau de la politique de l'Aide à la jeunesse, les lignes dominantes restent, trop souvent, la surveillance et la répression, au détriment de l'aide à offrir, malgré la déjudiciarisation amorcée depuis les années 1980 et le Décret de 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse accordant une plus grande place à la parole de l'enfant et à celle des parents.

A sa majorité, le jeune, qui reste fragile et immature, nanti de son autonomie, de son compte bancaire (approvisionné pendant son placement) et de sa liberté, est là, hors de l'institution, sans cadre autre que 3 fois 6 mois d'appoint de son éducateur référent et ce sur demande écrite du jeune. Ça passe ou ça casse ...La question reste posée autour du mot « soin » : quels soins a reçus le jeune pendant son parcours institutionnel et quid maintenant qu'il est sensé gérer lui-même sa liberté. La famille doit-elle intervenir ? Comment et avec quel soutien ?

D) Facteurs dépendant des professionnels :

- Avec la tendance à encourager la tolérance zéro, les intervenants sociaux de terrain sont marqués par l'inquiétude de laisser passer une éventuelle situation de maltraitance exposant l'enfant, leur mission étant de veiller au bien-être de celui-ci.

- Il importe aussi de repenser le choix et le pourquoi d'un métier impliquant la relation d'aide pour toute personne se destinant à un travail et à l'exercice de compétences précises auprès d'enfants en souffrance psychique.
- Nous insistons aussi sur les risques de projection de vécus personnels et d'interactions marquées de jugements sur le vécu difficile des enfants et de leurs familles.
- Des élans bien intentionnés finissent par jouer contre l'intérêt de l'enfant si le professionnel accuse le parent sans être en possession de tous les éléments de l'histoire de l'enfant et du contexte des faits observés, voire reprochés.

Comment s'en sortir ?

- connaître et **identifier suffisamment tôt les signes précoces des troubles de l'attachement**, tant pour les parents que pour les professionnels gravitant autour de l'enfant, toutes compétences confondues
- afin d'aider l'enfant atteint de troubles de l'attachement à se réparer, connaître et adopter un **savoir faire commun ainsi que des stratégies communes aux parents ET aux professionnels** .

Il ne faut pas tant apprendre à l'enfant à aimer ses parents qu'à lui apprendre à leur faire confiance ; ceci est d'autant plus difficile s'il a vécu de nombreuses ruptures et des situations d'accueil à répétition. Le rôle des parents et des soignants sera de l'aider à reconstruire les cassures de sa vie et d'élaborer avec lui des ponts très solides.

L'enfant atteint de troubles de l'attachement restera toujours très vulnérable aux nombreuses épreuves de sa vie, spécialement à celles qui touchent à la séparation.

- face à une situation familiale ou comportementale qui pose problème, **privilégier le contact et l'écoute empathique plutôt que la critique, l'accusation et la mise en route d'une éventuelle spirale de jugements préjudiciables** aux parents et à leur(s) enfant(s).

Ceci s'adresse d'abord aux intervenants qui pourraient agir de manière préventive face aux situations difficiles et à risques auprès et autour des futures mères, des jeunes mères.

Ceci s'adresse aussi aux enseignants, aux animateurs d'activités d'enfants et de jeunes et, tout spécialement, aux mondes de la Protection de la Jeunesse et de la Justice qui, trop souvent, embarquent des parents dans des procédures judiciaires et des condamnations disproportionnées, par méconnaissance des mécanismes décrits ci-dessus.

C'est ici que des groupes d'écoute, d'entraide et de soutien comme l'Asbl PETALES trouvent leur rôle et leur utilité.

- **développer la politique du doute et travailler avec rigueur** : les intervenants professionnels de formation pluridisciplinaire et la famille devraient se rencontrer, en transparence et sans peur, avec le souci de vérité, sans pression ni préjugé, afin de réentendre l'histoire et le contexte réel d'un éventuel dysfonctionnement.

Dans l'intérêt de l'enfant, un partenariat plus marqué des professionnels est à développer avec les familles. Ce point est souvent souligné par les parents membres des groupes PETALES en Belgique, en France et au Québec.

- **bien informer** le public, les professionnels tous azimuts et tout particulièrement les institutions, l'Aide à la Jeunesse, les Administrations, le monde Judiciaire...

Trop de violences ont été subies injustement par des parents victimes de fausses allégations avec, parfois, de très lourdes conséquences.

Les parents demandent aux professionnels un peu plus d'humilité et de recul dans leur travail, et surtout le respect :

- * de la Charte des Droits de l'Enfant
- * du Droit des familles
- * de la déontologie
- * des expertises

et de prendre en compte les ressources des parents et des familles, comme le prônait Guy AUSLOOS dans son livre « La compétence des familles ».

Quelques recommandations de terrain :

- *plus spécialement, pour les parents et les familles :*

3 clés : - prendre conscience de la « blessure primitive » de l'enfant

- **apprendre à se connaître et réparer ses failles personnelles avec un soutien adapté**

- **apprendre les bonnes stratégies** pour construire **des ponts avec l'enfant** ; Ces ponts devront être suffisamment solides car ils seront testés longtemps par l'enfant vu son expérience antérieure de nombreux ponts écroulés. A ce stade, le thérapeute de l'enfant pourrait collaborer efficacement avec les parents.

- **s'informer, se documenter** : livres, revues...
- **prendre de la distance**, de la hauteur
- **exprimer son ressenti** à des personnes bienveillantes et capables de l'entendre : parler à des personnes qui se sentent menacées peut entraîner des accusations par des mécanismes d'auto-défense
- **consulter** des personnes compétentes et formées afin d'établir un diagnostic et orienter l'enfant vers un traitement adéquat
- **participer** à un groupe d'entraide et de parole
- **ne pas mettre la barre trop haut** pour l'enfant

Pour les parents, ce qui compte, c'est d'assurer la permanence du lien avec leur enfant et d'être, pour la mère « suffisamment bonne » et, pour le père, suffisamment présent auprès de l'enfant.

- *pour les enfants* :

μ
L'attachement naît de la répétition de tout petits gestes qui doivent être reproduits, un nombre incalculable de fois, par la même personne, avec constance, persévérance, régularité, presque de la même manière pour que, graduellement, la relation se construise entre l'enfant et la personne à laquelle il est confié dans la permanence du lien.

- attachement « secure » à réaliser, protéger et soutenir
- médicaments parfois nécessaires, à administrer avec beaucoup de prudence
- psychothérapie
- psychomotricité
- art – thérapie sous différentes expressions : théâtre, écriture, musique...

Plus un enfant sera sécurisé, plus il sera porté à explorer, plus il pourra grandir, devenir autonome et aller vers les autres.

Rappelons aussi l'importance de **constituer** :

- * un dossier soigné pour chaque enfant : bilan autour de la grossesse et suivi post-natal.
- * un dossier éclairé avant l'adoption et un suivi post adoptif de proximité à court, moyen et long termes.
 - d'**établir** au plus tôt, un diagnostic précis concernant d'éventuels troubles psychosensoriels, de développement, d'attachement...chez le jeune enfant.
 - de **traiter** ces troubles le plus adéquatement possible par des intervenants formés et dans des lieux adaptés.

- *Pour les professionnels*

Des signes divers peuvent apparaître témoignant d'une réelle souffrance chez l'enfant présentant des troubles de l'attachement. Les professionnels doivent apprendre à les identifier et à soigner l'enfant ou l'adolescent le plus précocement possible.

- formation de base et continuée concernant l'attachement et ses troubles
- écoute empathique, affinée et respectueuse de l'enfant et de ses parents, sans projection individuelle
- accompagnement soigné des situations difficiles et à risques (chez l'enfant, la mère, le père...)

Pour les établissements scolaires

- formation de base et continuée des enseignants
- partenariat avec les parents et les personnes qui interviennent auprès de l'enfant ou de l'adolescent dans la relation d'aide

Pour la Justice

- meilleure connaissance des troubles de l'attachement
- plus de respect du vécu et des propos des familles
- nuancer les jugements, en tenant compte de leurs répercussions sur l'avenir de l'enfant
- moins de préjugés
- plus de partenariat avec les familles

Hypothèses et appel à des recherches :

- Lorsque les parents n'en peuvent plus et sont en détresse, ils devraient pouvoir faire appel à des services d'accueil et de soins, accessibles 24 heures sur 24, un sigle connu (pictogramme) leur permettant d'y avoir accès sans pression et en toute discrétion.

Ces services seraient répartis dans le pays en nombre suffisant, et subventionnés.

- Dans le monde institutionnel, et dans l'intérêt de l'enfant et du jeune adulte en difficultés, il serait bienvenu, afin d'obtenir les meilleurs résultats concernant son évolution affective, cognitive et intellectuelle, de poser, dès le

départ, des objectifs précis, réévalués régulièrement et rigoureusement par l'équipe des intervenants. L'enfant ou le jeune adulte ainsi que ses parents y seraient associés. Une formation adéquate, cohérente et continue devrait être donnée aux professionnels et aux parents participant aux programmes d'aide thérapeutique.

C'est seulement autour de cette rigueur et grâce à la cohésion du travail d'équipe autour de lui, les parents y compris, que l'enfant ou le jeune adulte acceptera de collaborer à sa propre guérison.

- la projection de l'histoire personnelle de l'individu existe face à certaines situations, notamment celles évoquées aujourd'hui ayant entraîné de fausses allégations. Ces projections personnelles n'induisent-elles pas la nécessité de revoir les exigences de formation (professionnelle) requises pour les personnes accompagnants des enfants en difficultés, qu'ils soient travailleurs psycho – médico - sociaux, du monde judiciaire, enseignants, soignants ou parents...tout un chacun. Nos enfants ont besoin, autour d'eux, de personnes affinées à l'observation, empathiques et bienveillantes.

- un maintien dans le milieu d'origine et un parrainage sur place ne seraient-ils pas préférables à l'adoption afin d'éviter des ruptures et des déracinements, sources, pour l'enfant, de blessures et de séquelles perturbant si souvent son développement ?

- des recherches-actions pourraient être bénéfiques aux enfants et aux jeunes présentant des troubles de l'attachement ainsi qu'à leurs familles.

Nous voudrions saluer le courage de tous ces parents qui ont subi des fausses allégations et qui ont trouvé la force de s'adapter à la réalité, de prendre les décisions les moins mauvaises possible et qui ont accepté de prendre des risques autant pour leur enfant que pour leurs familles et pour eux – mêmes, afin de garantir la meilleure sécurité pour chaque membre de leur famille, et plus particulièrement pour leur enfant en difficultés.

Rappelons-nous toujours ceci : N'avons-nous pas, chacune et chacun, nos difficultés d'attachement ?

*La vie est le patrimoine d'une histoire,
Un patrimoine d'amour surtout,
Et d'erreurs également »*
Anonyme

Michel et Chantal Laurent
Namur, mai 2006
Grofred FUNDP

*Ne soyons pas l'ombre de nous-mêmes,
Soyons des êtres aptes à être éclairés
Par la lueur d'espoir
Qui reste à ceux qui cherchent du secours »*

Romain FRIGOULET
« Psy cause toujours...je t'intéresse »
(Pièce en 2 actes et parodies)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTATION :

- Guy AUSLOOS : « La compétence des familles », Editions Eres 2005, 173 pages
- Alexandra BOSWORTH « L'enfant blessé, l'enfant qui blesse : méthodes éducatives spécifiques pour parents d'enfants présentant des troubles de l'attachement », 2001, 56 pages, peut être acheté chez l'auteur alexandra@exploratoire.ch
- Michel BORN, Jacqueline DELVILLE, Michel MERCIER... « Les abus sexuels d'enfants », Editions Mardaga, collection Psychologie et Sciences Humaines, 1996, 184 pages
- Jean-François CHICOINE, Patricia GERMAIN et Johanne LEMIEUX « L'enfant adopté dans le monde (en quinze chapitres et demi) » Editions de l'Hôpital Sainte-Justine à Montréal, 2003, 473 pages
- Caroline ELIACHEFF « Vies privées : de l'enfant roi à l'enfant victime », Edition poches Odile Jacob, 2001, 148 pages
- Barbara MONESTIER : « Dis merci ! Tu ne connais pas ta chance d'avoir été adoptée... », Editions Anne Carrière, collection Récit, 2005, 221 pages
- Louise NOEL « Je m'attache, nous nous attachons : le lien entre un enfant et ses parents » Editions Centre Jeunesse de Montréal Collection Sciences et Culture, 2003, 270 pages.
- Niels Peter RYGAARD « L'enfant abandonné : guide de traitement des troubles de l'attachement » traduction de Françoise HALLET, Editions De Boeck, collection Comprendre, 2005, 272 pages.

- Nancy NEWTON VERRIER « L'enfant adopté : comprendre la blessure primitive », Ed. De Boeck, coll. Comprendre l'adoption Comprendre, 2004, 239 pages.

Brochures :

- « Parents et enfants : quand les liens s'en mêlent... Diagnostic et traitements des troubles de l'attachement » Actes du colloque PETALES du 22/11/2003 _ Cliniques Universitaires U.C.L. de Mont-Godinne.

Articles :

- « Nous avons... le droit d'être de mauvais parents », propos recueillis auprès de Philippe BEAGUE, psychologue à la Fondation Française DOLTO, par Martine GAYDA, Le Ligueur, l'hebdomadaire du quotidien des familles, 5 janvier 2005